

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017

**Présents** : Mrs BERNE Jean-Louis, DEVILLE Thierry, FABROL Frédéric, ROUSSEL Cédric VALLESPI Joachim, et Mmes DHERBECOURT Muriel, PEYRO Brigitte, VILAR Géraldine

**Absents** : Mrs GOISBAULT Valentin, VENTURI Rémi Mmes LEBAIL Jessica, TRIDOT Julie

**Procurations** : Mr NAVATEL Christophe à Mme VILAR Géraldine  
Mr DELCROIX Yves à Mr BERNE Jean-Louis  
Mme SORET Mariève à Mr FABROL Frédéric

Présence de Madame PUECH Mylène, secrétaire générale.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : Madame DHERBECOURT Muriel

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2017 par les membres du conseil municipal : à l'unanimité

### **1- Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des Ordures ménagères de la région d'Uzès : modification des membres**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les élections des membres auprès des syndicats intercommunaux ont été mises en place suivant délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

Il précise que Monsieur ROUSSEL Cédric a été désigné délégué suppléant du SICTOMU lors du conseil municipal du 20 juin 2017.

Considérant les absences répétées de Madame LEBAIL Jessica, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur ROUSSEL Cédric comme délégué titulaire et Madame LEBAIL Jessica délégué suppléant.

Il est proposé au conseil :

- De désigner Monsieur ROUSSEL Cédric en qualité de délégué titulaire du SICTOMU,
- De désigner Madame LEBAIL Jessica en qualité de délégué suppléant du SICTOMU.

*Vote pour : à l'unanimité*

### **2- Rythmes scolaires – dérogation pour le retour à la semaine des 4 jours**

*Madame DHERBECOURT présente la délibération au conseil municipal.*

Considérant le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu le sondage réalisé auprès des familles pour connaître leur sentiment pour la rentrée de septembre 2017 ; 70 % des familles sont favorables au retour de la semaine des 4 jours

Vu le conseil d'école en date du 12 juin 2017 qui a lui aussi été favorable à ce retour avec la mise en place d'une garderie le mercredi matin.

Considérant que le décret prévoit qu'une dérogation peut être accordée aux collectivités qui en font la demande.

Considérant que dans l'organisation envisagée, les prix du repas et de la garderie ne subiront pas d'augmentation. Pour mémoire 3.20 euros le repas, 6.40 euros l'inscription hors délais et 1.45 euros la garderie.

Considérant qu'à ce jour il reste des inconnues sur les subventions.

Pour satisfaire la demande des familles et du conseil d'école Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver le retour à la semaine des 4 jours avec les horaires suivants :  
8h45 – 12h00 = 3h15  
13h45-16h30 = 2h45

Correspondant à 6 heures par jour comme le préconise le décret soit 24 heures par semaine.

- De proposer un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi sur la journée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Vote pour : à l'unanimité*

### **3- Création d'un centre de loisirs sans hébergement**

*Madame DHERBECOURT présente la délibération au conseil municipal.*

Considérant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2017 et la demande de dérogation effectuée par la commune pour le retour à la semaine des 4 jours.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Créer un accueil de loisirs sans hébergement pour la journée du mercredi de 7h45 à 17h30.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Vote pour : à l'unanimité*

### **4- Tarification centre de loisirs du mercredi**

*Madame DHERBECOURT présente la délibération au conseil municipal.*

Considérant la création du centre de loisirs sans hébergement il est proposé à l'assemblée de fixer le tarif du Centre de Loisirs du mercredi à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le tarif du centre de loisirs du mercredi à la journée de 7h45 à 17h30, déjeuner compris, en fonction du quotient familial et du nombre d'enfant :

Pour les enfants domiciliés sur la commune :

QUOTIENT FAMILIAL	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille	4 Enfants inscrits de la même famille
0 à 100	<b>12 €</b>	<b>11 €</b> par enfant	<b>10 €</b> par enfant	<b>09 €</b> par enfant
+ 100	<b>15 €</b>	<b>14 €</b> par enfant	<b>13 €</b> par enfant	<b>12 €</b> par enfant

Pour les enfants non domiciliés sur la commune :

QUOTIENT FAMILIAL	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille	4 Enfants inscrits de la même famille
0 à 100	<b>16 €</b>	<b>15 €</b> par enfant	<b>14 €</b> par enfant	<b>13 €</b> par enfant
+ 100	<b>18 €</b>	<b>17 €</b> par enfant	<b>16 €</b> par enfant	<b>15 €</b> par enfant

- De fixer le tarif du centre de loisirs du mercredi à la demi-journée 7h45 à 12h00 ou de 13h00 à 17h30, déjeuner non compris, en fonction du quotient familial et du nombre d'enfant :

Pour les enfants domiciliés sur la commune :

QUOTIENT FAMILIAL	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille	4 Enfants inscrits de la même famille
0 à 100	<b>5.80 €</b>	<b>5.30 €</b> par enfant	<b>4.80 €</b> par enfant	<b>4.30 €</b> par enfant
+ 100	<b>6.80 €</b>	<b>6.30 €</b> par enfant	<b>5.80 €</b> par enfant	<b>5.30 €</b> par enfant

Pour les enfants non domiciliés sur la commune :

QUOTIENT FAMILIAL	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille	4 Enfants inscrits de la même famille
0 à 100	<b>7 €</b>	<b>6.50 €</b> par enfant	<b>6 €</b> par enfant	<b>5.50 €</b> par enfant
+ 100	<b>8 €</b>	<b>7.50 €</b> par enfant	<b>7 €</b> par enfant	<b>6.50 €</b> par enfant

- De préciser que le tarif cantine reste inchangé soit 3.20 € le repas.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Vote pour : à l'unanimité*

**Informations diverses :**

Demande LEADER : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier d'aide à la création d'un multi-commerce n'a pas pu être étudié en comité, la CCI n'a pas transmis l'étude de viabilité à temps. Le dossier est reporté au 3 octobre 2017.

Parc Photocopieur : Monsieur le Maire annonce que les photocopieurs ont été livrés. Considérant le coût à la copie, il précise que les associations bénéficieront de 500 feuilles gratuites au-delà de ce quota les demandes seront étudiées au cas par cas en fonction de l'intérêt communal.

Marché nocturne : Madame DHERBECOURT rappelle la mise en place du marché nocturne du 14 août.

Fin année scolaire : Mme DHERBECOURT annonce qu'un moment convivial avec les agents de la commune est organisé lundi à 16h00 et invite l'ensemble des conseillers.